

La digue du canal condamnée, le val de Tours ouvert aux inondations !



Vous pouvez réagir en écrivant à M. le Préfet (15 rue Bernard Palissy, 37000 Tours) pour lui demander de ne pas déclasser la digue et que son devenir soit traité dans le cadre de l'enquête publique sur la révision du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)

L'Etat a décidé de déclasser puis d'araser à court terme la "digue du canal" qui longe l'autoroute côté Tours, avec l'accord des maires de Tours et St Pierre des Corps. Cet ouvrage était considéré depuis un siècle et demi comme un élément majeur du système de prévention du val de Tours et de sa « sanctuarisation vis-à-vis des crues et aussi, depuis 50 ans, de protection contre le bruit et les vibrations de l'autoroute.

Le 24 septembre 2015, les membres du "Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques" (CODERST) ont validé cette décision, **sans même avoir eu connaissance de l'étude** qui, soi-disant, la motiverait. Engagé depuis plus de deux ans, **ce choix a été délibérément tenu secret** dans un silence médiatique total. Les Tourangeaux sont mis devant le fait accompli et vont découvrir la gravité de la situation avec l'arrivée imminente des engins de génie civil.

"Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage" affirme le dicton, en voilà une illustration cinglante. Cet ouvrage qui pourtant a sauvé la ville de l'inondation en 1866 est aujourd'hui accusé de tous les maux. Une étude de dangers réalisée dans le cadre du classement du val de Tours en Territoire à Risque Important (TRI) et de la révision du PPRI du "val de Tours – val de Luynes" démontrerait toutes ses faiblesses : niveau de sûreté dérisoire, probabilité de rupture de 100 %, menaces pour les populations en pied de digue, impossibilité de colmater les ouvertures avec des batardeaux... On agite l'épouvantail d'une crue exceptionnelle de la Loire en négligeant le risque plus probable venant du Cher (périodicité 50 ans, une étude est engagée qui n'est même pas terminée...). Cet ouvrage qui était censé **protéger près de 100.000 Tourangeaux** est considéré aujourd'hui comme une vraie passoire !

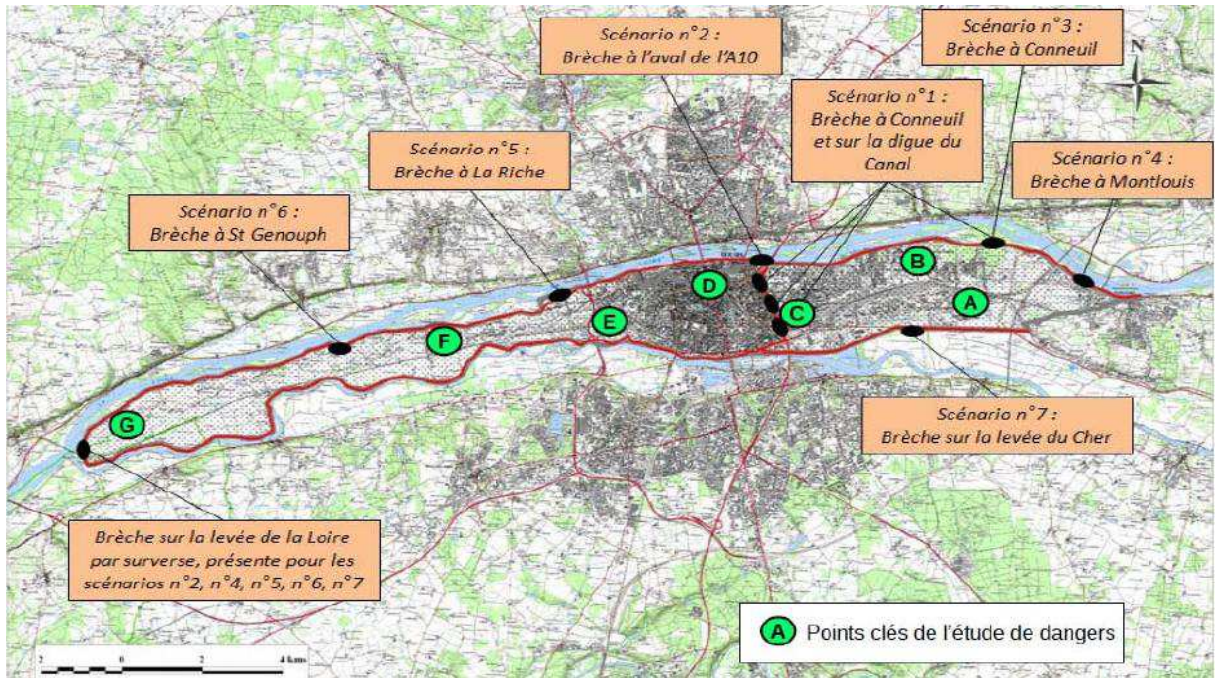
Derrière ces arguties, se cachent des motivations beaucoup plus profondes : la refus de se soumettre aux contraintes urbanistiques liées à la présence d'une digue, le désengagement financier d'un état incapable d'assumer ses responsabilités en matière de protection des citoyens et de leurs biens. La procédure s'est appuyée sur une opération menée dans le cadre d'un atelier national soutenu par le ministère de l'Ecologie, et par un concours aux allures anodines "Ouvrir les passages" (entre Tours et St Pierre des Corps), lancé par Tours Plus.

L'AQUAVIT dénonce vigoureusement ce déclassement lancé en pleine phase de révision du PPRI. C'est dans ce cadre qu'il aurait dû être discuté, mais nous, citoyens, sommes incapables de comprendre quoi que ce soit aux risques d'inondation, comme si nous n'étions pas concernés...

Peu importe que la cartographie de l'aléa soumise à la première phase de concertation, pourtant définitive, perde sa crédibilité, puisqu'elle repose sur des travaux (« études de dangers »...) retenant l'existence d'un ouvrage qui disparaît. Tant pis si la seconde phase de concertation et l'enquête publique permettent de débattre la seule décision véritablement importante, d'une gravité sans précédent pour la ville de Tours, celle-ci est d'ores et déjà prise. Il est insupportable qu'elle échappe à tout verdict citoyen. Jusqu'à n'avoir eu aucune information préliminaire !

Argumentation technique sur notre page aquavit37.fr/2015digue

Le préfet n'a plus qu'à donner son accord pour mettre la note finale à un véritable coup monté. Y ont participé l'Etat (Ministère de l'Ecologie, DDT, Préfet...), l'agglomération Tours-Plus (Atelier d'Urbanisme...), la ville de Tours (le maire a donné son accord le 9 juillet, refus refus répétés de débat en CVL...) et la maire de St Pierre des Corps, les médias locaux (notre communiqué du 21 septembre est curieusement passé aux oubliettes)...



Les sept scénarios d'inondation du val de Tours (document PPRI 2014). Que ce soit de l'amont vers l'aval ou de l'aval vers l'amont, cette digue protège Tours dans un sens et St Pierre des Corps dans l'autre. Seul le scénario n° 1, dans son occurrence la plus catastrophique, condamne la digue. Et les autres ?



Concours "Ouvrir les passages" entre Tours et St Pierre des Corps, les gagnants ont carrément percé la digue au niveau du quartier de Beaujardin. Cette illustration publiée sur le site de La Nouvelle République le 30 juin 2015 n'a pas été reprise dans les pages du journal, qui, bien plus tard, quand tout était décidé, écrivait le 29 septembre : "L'État vient de déclasser la digue du canal car elle céderait en cas de forte crue de la Loire. Des travaux seront faits pour laisser l'eau déferler le jour où..." et "Des travaux seront menés assez rapidement sur la digue pour créer des ouvertures sauf aux endroits où elle se confond avec les remblais de l'A 10"

Vous n'êtes pas adhérent ? Alors ce bulletin est pour vous !

J'adhère à l'AQUAVIT :

Nom : _____ Prénom : _____ Email : _____

Adresse : _____

Cotisation annuelle : 12 € membre actif, 18 € coupé, 6 € sans emploi et étudiant.
Fait un don de € pour soutenir les activités de l'AQUAVIT.

Ci-joint un chèque total de euros *. Signature : _____

[* : somme déductible des impôts, l'association étant agréée]

Bulletin à retourner dûment rempli à l'AQUAVIT
Association pour la Qualité de la Vie dans l'Agglomération Tourangelle
29 rue Auguste Comte 37000 Tours ; Tél. 06-64-95-52-03
Président : François Louault ; Présidente d'honneur : Claude Guillaumaud-Pujol